

[Traduction]

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, comme la plupart des Canadiens le savent, la Loi sur le droit d'auteur a été rédigée en 1924 et elle n'a jamais été révisée. Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel en 1984, nous avons présenté un document de discussion sur le droit d'auteur. Nous avons reçu des exposés de divers groupes et organismes de tout le pays, y compris des auteurs-compositeurs. Nous avons examiné le rapport du sous-comité sur le droit d'auteur. Je souligne que nous faisons quelque chose alors que, depuis 1924, le parti libéral n'a absolument rien fait pendant 50 ans pour réviser la Loi sur le droit d'auteur.

* * *

LA CONSTITUTION

ON DEMANDE LA CONSTITUTIONNALISATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Comme le ministre le sait, l'ex-gouvernement libéral n'a rien fait pour constitutionnaliser les droits de propriété. J'avais posé la même question en septembre 1985. Je demande à nouveau au ministre quand il discutera de ce très important oubli avec ses homologues provinciaux en vue de redresser cette grave injustice?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député, qui porte un vif intérêt à cette importante question, sait que le parti conservateur a depuis longtemps appuyé les droits de propriété. De fait, la Déclaration des droits de feu John Diefenbaker prévoyait plus précisément le droit de jouir de ses biens. Certains solliciteurs généraux s'intéressent actuellement à la situation. Il s'agit du deuxième volet des questions constitutionnelles qui seront débattues une fois terminées nos discussions sur le Québec. Nous continuerons à nous occuper de cette affaire et je remercie le député de son intérêt soutenu.

* * *

LE DROIT D'AUTEUR

LA TENEUR DU PROJET DE LOI MODIFICATIF

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Communications. Elle a trait à l'injustice dont les compositeurs sont depuis très longtemps victimes en matière de droits d'auteur. Pourrait-elle dire aux auteurs de chansons et à tous les autres Canadiens qu'elle va remédier à cette vieille injustice dans le projet de loi qu'elle va présenter à la Chambre concernant les droits d'auteur? Leur dira-t-elle que le premier projet de loi qu'elle présentera en la matière comportera des dispositions à cet égard, étant donné que l'on craint beaucoup qu'elle ne présente une mesure qui porterait seulement sur des points de détail et non sur des questions d'importance aussi vitale que les licences obligatoires?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Comme la députée le sait, monsieur le Président, le gouvernement a accepté cette recommandation en réponse au rapport du sous-comité. Tout ce que je puis lui dire pour le moment, à elle et aux intéressés, c'est que le gouvernement s'occupera de cette question quand il révisera la Loi sur le droit d'auteur.

Mme McDonald: Voilà plutôt de tristes nouvelles, en fait. Il est bon d'entendre parler de principes, mais la réaction du gouvernement au rapport sur le droit d'auteur a été ambiguë.

LES LICENCES OBLIGATOIRES

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais une réponse bien claire de la ministre. L'abolition des licences obligatoires figurera-t-elle dans la première série de mesures législatives qu'elle présentera? Cette première série importante de mesures législatives sur le droit d'auteur portera-t-elle sur des questions d'intérêt vital comme les droits sur les expositions, les droits sur les interprétations des artistes exécutants, des amendes plus sévères pour les pirates, des dispositions concernant les bandes magnétiques et les cassettes vidéo vierges, et la nécessité de percevoir plus d'argent à cet égard?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, ce qui m'impressionne beaucoup c'est l'intérêt que voue la députée à tant de ces questions. Nous avons essayé de pousser davantage cette réforme de la loi. Je tiens à m'assurer qu'elle se montrera au comité et à la Chambre aussi déterminée que maintenant une fois que le projet de loi aura été présenté. Je compte bien sur l'appui de son parti.

* * *

LA SANTÉ

LA PUBLICITÉ SUR LE SIDA

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle concerne son manque de leadership au sujet de la publicité sur le SIDA. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas dit à la Chambre hier que son ministère avait reçu, le 28 février, un télex dans lequel il était évident que les annonceurs et les télédiffuseurs privés refuseraient cette publicité? Pourquoi n'a-t-il pas saisi cette occasion pour s'entretenir avec ces télédiffuseurs afin d'insister auprès d'eux sur l'importance de programmer des messages d'intérêt public sur cette maladie mortelle?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'estime au contraire avoir fait preuve de leadership en la matière. Je ne laisserai pas la députée m'accuser ainsi. Il est plutôt ridicule qu'en janvier de cette année, l'Association canadienne d'hygiène publique ait soumis des projets d'annonce auxquels on a réagi en disant, par exemple, que pour faire de la publicité une comédienne ne devait pas porter un maillot d'exercice mais plutôt un survêtement. S'il faut s'abaisser à pareilles inepties à propos du SIDA pour ne pas être accusé de manquer de leadership et pour que la députée ne vienne pas nous dire qu'on n'a pas surveillé la question d'assez près, c'est d'un ridicule consommé. J'espère que les télédiffuseurs reviendront sur leur décision.